Informations pratiques

La C.C.B.V.L propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des A.L.S.H de la C.C.B.V.L, un enfant doit remplir deux conditions :
- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un A.L.S.H de la C.C.B.V.L nécessite de remplir un dossier administratif.
Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2024, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :
- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des A.L.S.H signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

Tarification

Les tarifs journaliers des A.L.S.H de la C.C.B.V.L sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :
- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires

Familles rurales – Vivre mieux ! – Association de Villexanton

Information Jeunesse

msa – santé famille retraite services

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Liberté Égalité Fraternité

Allocations Familiales – Caf de Loir-et-Cher

Communauté de communes Beauce Val de Loire
www.beaucevaldeloire.fr

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

PRINTEMPS 2024

Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Comme habituellement, la Communauté de communes Beauce Val de Loire accueillera pour les prochaines vacances de printemps vos enfants.

En effet, les élus communautaires ont à cœur d'offrir aux enfants et familles du territoire des accueils de loisirs de proximité, accessibles et proposant des activités et des expériences variées.

Les équipes sont donc pleinement mobilisées pour l'organisation de ces prochaines vacances et vous trouverez dans ce livret toutes les informations pratiques pour l'accueil de vos enfants pour la période des vacances de printemps 2024.

Tout au long de l'année, les jeux olympiques et paralympiques sont à l'honneur dans nos accueils de loisirs. Une journée phare rassemblera tous les centres de loisirs du territoire le mercredi 29 mai permettant la découverte de nombreuses pratiques sportives avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Belles vacances à toutes et tous.

Catherine BLOQUET-MASSIN

Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

	Service Jeunesse de la C.C.B.V.L				Association Familles Rurales
	Josnes	**Marchenoir**	**Mer**	**Suèvres**	**La Chapelle Saint Martin**
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	Ecole Maternelle - Chemin des sablonnards	10 rue du clos
Période de fonctionnement	Du 22 avril au 3 mai 2024	Du 22 avril au 3 mai 2024	Du 22 avril au 3 mai 2024	Du 22 avril au 26 avril 2024	Du 22 avril au 26 avril 2024
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h soir : 17h-18h30
Modalités de fonctionnement	Inscription à la journée	Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription à la journée	Inscription à la journée (Priorité donnée aux 4 jours)
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Clemence HENRY 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Mathias POILONG /Christophe BOUTON 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villex@orange.fr

Inscriptions

	Service Jeunesse de la C.C.B.V.L				Association Familles Rurales
	Josnes	**Marchenoir**	**Mer**	**Suèvres**	**La Chapelle Saint Martin**
Période d'inscription	**Du samedi 23 mars à 9h au mercredi 27 mars à 9h**				Inscriptions possibles entre 14h30 et 18h30 **uniquement sur rendez-vous** les lundi 25, mardi 26, jeudi 28 et vendredi 29 mars 2024
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : **inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr**				

Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

Tarifs applicables à tous				Tarifs applicables aux personnes apportant leur repas pour raison médicale (sur justificatif)			
Tarifs journaliers (Prestation journalière inclus)				**Tarifs journaliers (prestation journalière inclus)**			
Quotient familial		CCBVL	Hors CCBVL	**Quotient familial**		CCBVL	Hors CCBVL
≥ 1201	Tarif/jour	12,31 €	29,43 €	≥ 1201	Tarif/jour	7,54 €	24,67 €
	rfait garderie/semai	8,12 €	16,24 €		rfait garderie/semai	8,12 €	16,24 €
801 à 1200	Tarif/jour	11,27 €	27,35 €	801 à 1200	Tarif/jour	6,50 €	22,59 €
	rfait garderie/semai	7,59 €	15,18 €		rfait garderie/semai	7,59 €	15,18 €
≤ 800	Tarif/jour	10,23 €	25,27 €	≤ 800	Tarif/jour	5,46 €	20,51 €
	rfait garderie/semai	7,06 €	14,12 €		rfait garderie/semai	7,06 €	14,12 €

Prestation journalière	
MSA	4,82 €
CAF	4,82 €

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

	Forfait "à la journée" Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
Quotient familial	**C.C.B.V.L**	**Hors C.C.B.V.L**
≥ 1201	2,44 €	4,89 €
801 à 1200	2,17 €	4,36 €
≤ 800	1,91 €	3,83 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple N°1 : Exemple N°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'A.L.S.H de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (11,27 €/jour x 5 jours) + 7,59 € = 63,94 € x 2 enfants = 127,88 €

Exemple N°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'A.L.S.H de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (10,23 €/jour x 3 jours) + (1,91 €/jour x 3 jours) = 36,42 € x 3 enfants = 109,26 €